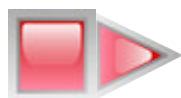




Mai  
2008

# La Revue de l'APAJH 04

Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés



*L'AG - Le Congrès*

Edito

**Si vous n'hésitez pas à le faire savoir n'avez rien à dire**



*Michel Suarez*



**SOMMAIRE** : p1 : édito p2 : L'ITEP de Champtercier p3 : ITEP, suite p4 : Inauguration du SESSAD - réflexion « accès » à l'emploi et au monde du travail pour les personnes en situation de handicap - bulletin d'adhésion - les vœux dans les locaux du SESSAD.



APAJH 04 Route de Saint Jean - 04160 Château-ARNOUX  
Téléphone/fax : 04 92 64 44 11 - Courrier électronique : [secretariat.assoc@apajh04.asso.fr](mailto:secretariat.assoc@apajh04.asso.fr)  
Site internet : <http://apajh04.free.fr/>  
Edité et imprimé par l'association APAJH 04 - Directeur de publication : Jean-Pierre Faurand



**15 mai 2008**  
**Réception avec les entreprises  
et les représentants de la  
municipalité.**

Ci-dessous, le Directeur Général vient de se rendre compte qu'il a pris le discours de l'inauguration du SESSAD au lieu de celui de l'ITEP, Il vient donc de décider d'improviser. Par chance, la presse n'était pas là. Sur la table, un échantillon des différents liquides mis à jour lors des forages pour les micro pieux de l'ascenseur,



**Les représentants des  
entreprises se demandant avec  
inquiétude où passé est le pied du  
mur.**

L'assemblée générale de l'APAJH 04  
aura lieu à la date indiquée.  
Soyez sans inquiétude, le lieu et l'ordre  
du jour ont été définis.  
Nous les communiquerons à toute  
personne susceptible d'être intéressée.

**Il est aussi fortement  
question de la mise en place  
d'un congrès national.  
Vu l'accession de son équipe  
de foot en première division,  
c'est Grenoble qui a été  
choisie.**



La mort des DDASS ou une dette  
abyssale, soyons sérieux, il faut  
choisir !

Quoi, et en plus une UPI dys ?

Et pourquoi pas une UPI pro tant  
qu'on y est !

Un des CA les plus passionnants de l'année, celui de la présentation des comptes administratifs avec la participation des représentants des nouvelles municipalités de Champtercier, Château-Arnoux et l'Escale.

Prévoyante comme à son habitude, l'APAJH 04 avait bouclé toutes les issues. Aucun n'a donc pu s'échapper.



# L'APA JH 04 a organisé le jeudi 6 mars à l'IME « La Durance » de 17h 30 à 20 h

## une réflexion sur « l'accès à l'emploi et au monde du travail des personnes en situation de handicap »,

La loi obligeait les entreprises de plus de 20 salariés à embaucher au moins 6% de PSH. La nouvelle loi de février 2005 réaffirme cette obligation, l'étend à de nouvelles catégories de PSH et durcit les amendes. Le statut de la Fonction publique est modifié. La lourdeur du H est reconnue et le surcoût pour ces embauches doit être pris en charge.

Le département rencontre des difficultés :

- la première formation professionnelle des jeunes qui ne sont pas dans des E Spé : il n'existe pas de prise en charge pour les jeunes sortant d'UPI. Ils doivent revenir à l'IME, ce qui n'est pas toujours leur projet et celui de leur famille.

- Pas de possibilités d'apprentissage devant les machines dangereuses avant 18 ans s'il n'y a pas de formation qualifiante. L'IME et l'IM pro ont des ateliers 1<sup>ère</sup> formation mais qui ne débouchent pas vers des qualifications. Comment peut-on former les jeunes de moins de 18 ans sans les confronter aux machines ? Quand ils sont en stage en entreprise, le problème est le même car la responsabilité de l'établissement et celle de l'employeur sont engagées. Un dossier a été adressé à la Das chargée d'intervenir auprès de l'inspection du travail mais n'a pas eu de réponse.

Les actions envisagées :

### - Pénétrer le monde du travail :

Sensibiliser et persuader les Entreprises ( Ent ) de leur intérêt et avantages à accepter ces jeunes.

Accès aux contrats qualifiants par alternance : ils ont été mis en place mais le financement de l'accompagnement ne suit pas. Un CFAS fonctionne dans l'IME et il est nécessaire de rapprocher ces jeunes de CFA, Gréta. La création d'un Sessad avec volet éducatif, thérapeutique, pédagogique pour les 18-25 ans est à envisager. Actuellement un projet de financement Agefiph pour l'accompagnement de certains jeunes est à l'étude.

En CDA, les mesures d'orientation vers Cap emploi sont difficiles : beaucoup de dossiers, les mesures de financement sont établies sur des critères de qualité et de résultat et elles ne vont pas toujours vers les jeunes les plus hpés. Les Cap Emploi sont financés au nombre de contrats signés.

### Maintenir dans l'emploi :

Peu de SAVS : les jeunes issus d'E spé perdent souvent leur emploi, pas forcément pour des raisons professionnelles mais souvent à cause de leurs difficultés à gérer leur vie personnelle. L'assos a déposé un dossier Crosms pour la création d'un service d'accompagnement de ces jeunes. Il a reçu un avis très favorable mais n'a pas été créé par manque de financement.

Peu de moyens pour le SAMETH de l'IAP: un demi-poste lui a été attribué. Il vient en aide à la PSH pour son maintien sur son poste de travail quand ce dernier évolue ou quand les capacités de la PSH changent.

On retrouve les personnes qui ont perdu leur emploi, soit dans le monde du travail protégé (en ESAT) où elles occupent la place de personnes plus handicapées, soit dans le secteur de l'exclusion.



***Hélas, dans ce genre d'exercice, le temps de parole n'est pas limité et la qualité des intervenants fait que l'on a tout le loisir de sentir le temps passer lentement, Heureusement, on n'est pas obligé de tout écouter.***

***Combien de fois faudra-t-il répéter que dans ce genre de manifestation, l'important, c'est l'apéritif, pas les discours.***

Perte du travail en milieu ordinaire :

Les EA sont des entreprises ordinaires mais la question du nombre des aides, de la formation, de l'accompagnement social fragilisent ces structures.

Les MDPH :

Les dossiers sont traités dans les 4 mois mais la CDA ne peut pas réellement travailler sur les projets de vie professionnelle. Quelquefois les dossiers reviennent plusieurs années après sans qu'une solution professionnelle ait été trouvée.

Le débat est ouvert :

La loi est sortie mais pas les décrets. Les fonds sont collectés mais pas redistribués.

Les ent qui n'embauchent pas des PSH sont sanctionnées mais ce n'est peut-être pas la bonne solution.

Nécessité de contacter les ent pour les sensibiliser à la PSH, leur apporter notre aide pour la constitution des dossiers et les démarches à faire. On sait se rapprocher des ent, mais il est très difficile d'accompagner la PSH car il manque un Sessad d'environ 20 places. Pour être insérer il faut être accompagné.

L'ent est parfois satisfaite des prestations du jeune mais ne le garde pas.

La Dtion du travail a fait avec l'aide du Comité d'Entente, un gros travail de diagnostic et de programmation d'actions : fiches établies en dtion des ent pour les éclairer sur les adaptations au poste de travail. Le Centre des Impôts a organisé une réunion sur l'accueil de la PSH dans la fonction publique.

Nécessité de connaître le bassin d'emploi pour répertorier ses besoins, ses possibilités. Toutefois il sera difficile de faire une formation spécifique aux besoins ce qui n'est d'ailleurs pas la fonction de l'Ime. Il accompagne couramment les jeunes dans différentes formations.

La Dtion du travail a prévu des financements pour faire suivre la PSH par un tuteur mais la mise en place est difficile.

Dans une formation qualifiante, la validation des objectifs pour l'obtention du diplôme est difficile pour une PSH mais elle n'est pas obligatoire.

Le Comité d'entente est intervenu pour la mise en place des plans d'action à l'initiative de la direction du travail, c'est une force de pression.